

Lorient Agglomération Express

La lettre d'information de Lorient Agglomération

📍 ÉVÈNEMENT

LE TOUR PARTIRA DE LORIENT LE 11 JUILLET



Lorient sera le départ de la 5^e étape du Tour de France le mercredi 11 juillet. Le peloton s'élancera officiellement à 12h10 du centre-ville pour une étape qui le conduira à Quimper après un passage sur la partie littorale Plœmeur-Guidel. Mais pour le public, on attend environ 15 000 personnes, l'événement débutera dès 9h avec l'ouverture du village. Il pourra profiter des nombreuses animations proposées par les partenaires du Tour de France ou par Lorient Agglomération : ateliers du Tour sur les pratiques du vélo loisirs, structures gonflables, roue de la Fortune, home-trainer, quizz.

Côté sport, la matinée sera rythmée par la présentation des 176 coureurs sur le podium installé place de l'hôtel de Ville. Les fans auront également l'occasion de croiser les coureurs et les équipes techniques dans la « rue » des paddocks, installés le long du parc Jules Ferry et d'assister au départ de la caravane publicitaire. Afin de prolonger l'événement, Lorient Agglomération proposera de suivre sur deux écrans géants la retransmission de l'intégralité de l'étape sur France Télévisions. Ces mêmes écrans permettront la diffusion des deux demi-finales de la Coupe du monde : les mardi 10 et mercredi 11 juillet à partir de 20h.

À RETENIR

- 9h : ouverture du village
- 11h : présentation des coureurs sur le podium
- 12h10 : départ du défilé du peloton av. Anatole France
- Tout l'après-midi : animations autour de la place Jules Ferry
- 20h : retransmission de demi-finale de la Coupe du monde (également la veille à la même heure)

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- L'ensemble de l'itinéraire sera interdit à la circulation et au stationnement de 9h à 13h. Impossible de sortir de Larmor-Plage ou d'y rentrer durant ce créneau.
- Accès en bus maintenu.
- Parking difficile à proximité immédiate.

📍 BRÈVES

ZÉRO DÉCHET

LES BONS RÉSULTATS DES FOYERS TÉMOINS

À l'issue des quatre mois de l'opération « défi famille zéro déchet », le bilan dressé par Lorient Agglomération est positif. La production de déchets par ces 30 foyers témoins a en effet chuté de plus de 40% pour la poubelle bleue (déchets non recyclables) et de 11% pour la poubelle jaune (emballages). Rappelons que ces familles ont bénéficié d'animations et de conseils personnalisés afin de les accompagner dans leur démarche. L'objectif était de déterminer quelles étaient les actions de la collectivité qui peuvent contribuer à la réduction des déchets. Parmi celles-ci, les ateliers du savoir-faire intégreront l'appel à projets « Territoire économe en ressource » auquel Lorient Agglomération a décidé de répondre.

COVOITURAGE

UNE PLATEFORME SOLIDAIRE

Lorient Agglomération a signé avec l'association Ehop une convention de trois ans afin de développer le covoiturage et d'accompagner les personnes en insertion et en recherche d'emploi dans leur déplacement. Dans ce cadre, Ehop a participé à la mise en place d'une plateforme de covoiturage sur le modèle du célèbre BlaBlaCar. Celle-ci s'adresse plus particulièrement aux personnes qui n'ont pas de moyen de déplacement pour se rendre à leur travail, à une formation, un stage, un entretien d'embauche... Ce service se veut solidaire puisqu'aucune rémunération n'est demandée pour les trajets. Ehop travaille également avec l'association des entreprises de la zone de Kerpont sur un service similaire.

Rendez-vous sur www.ouestgo.com

SÉCURITÉ

16 PLAGES SURVEILLÉES CET ÉTÉ



Lorient Agglomération assure tout l'été la surveillance de 16 plages sur les 130 km de littoral de Gâvres à Guidel, en passant par Lamor-Plage, Plœmeur et Guidel. 80 personnes issues notamment de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) se relaient de 13h à 19h afin de surveiller vacanciers et touristes. Les postes de secours installés sont équipés de défibrillateurs, de matériel de secourisme et pour les plages les plus à risque de moyens performants avec deux zodiacs et un quad. Le coût global de cette surveillance s'élève à 620 000 €.

CONTRATS DE PARTENARIAT

11,3 M€ DE CRÉDITS RÉGIONAUX POUR LE PAYS DE LORIENT



La Région a confirmé son soutien aux projets participant au développement du Pays de Lorient, désormais élargi à Quimperlé Communauté, à travers une nouvelle dotation de 11,3 M€ pour la période 2017-2020. Cette aide porte ainsi à 18,1 M€ le montant total des crédits régionaux alloués en six ans, auquel s'ajoutent 11,4 M€ de crédits européens. Ainsi, comme le prévoyait l'engagement initial, le territoire a fait évoluer son contrat de partenariat avec la Région. Après une première période de mise en œuvre des contrats entre 2014 et 2016 et l'attribution d'une partie de l'enveloppe régionale, une nouvelle page s'ouvre avec la mobilisation de 135 M€ à répartir entre les territoires selon le principe de solidarité qui guide la politique territoriale de la Région.

ÉDUCATION

600 ÉLÈVES SENSIBILISÉS AU THÈME DE L'EAU

Près de 600 élèves ont participé cette année aux programmes pédagogiques S Eau S Blavet et Ecol'Eau Scorff proposés par Lorient Agglomération. Ces programmes permettent de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de l'eau et à la qualité des écosystèmes aquatiques des deux bassins versants. Les élèves bénéficient de sorties pédagogiques et d'interventions en classe menée par des associations spécialistes du sujet comme Natur'au fil et Eau et Rivières de Bretagne. Par ailleurs, certaines classes sont amenées à conduire des projets qui portent sur l'entretien des cours d'eau, la pêche, le cycle de l'eau ou encore la préservation du patrimoine bâti.

AGENDA

Mardi 10 et Mercredi 11 juillet

Retransmission des demi-finales de la Coupe du Monde à 20h
Fan Zone à Lorient

Mercredi 11 juillet

Départ du Tour de France à Lorient

INTERVIEW



DOMINIQUE YVON,
vice-président
chargé des finances
à Lorient Agglomération

« L'INVESTISSEMENT SERA MAINTENU »

Pourquoi Lorient Agglomération a-t-elle choisi de contractualiser ?

Pour notre établissement, la contractualisation était plus avantageuse pour trois raisons qui tiennent à notre rang de bon élève en matière financière. La première est que la maîtrise de nos dépenses dans les années passées nous a permis d'obtenir un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,3% au lieu

de 1,2% au niveau national. La seconde tient au mécanisme de sanctions prévu par l'État qui sera atténué au cas où nous dépasserions l'objectif fixé, même si nous n'envisageons pas cette éventualité. Dans ce cas, la reprise financière pour Lorient sera diminuée de 25% par rapport aux collectivités qui n'auront pas contractualisé. Enfin troisième raison : nous bénéficierons d'un meilleur financement de nos projets à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Quelle conséquence a cette contractualisation pour Lorient Agglomération cette année ?

Nous avons voté le budget 2018 sans connaître les modalités d'application de cette nouvelle règle. Nous avons donc dû passer en revue toutes nos charges de fonctionnement afin de déterminer, parmi celles qui n'étaient pas engagées, les dépenses qui n'étaient pas essentielles au fonctionnement de l'Agglomération. Cela représente entre 600 000 et 800 000 euros.

C'est un effort conséquent car la plupart des charges concernées sont des charges fixes, comme les salaires, ou des engagements auprès de nos partenaires, comme les subventions.

Cette maîtrise des dépenses a-t-elle un impact sur la capacité d'investissement de Lorient Agglomération ?

Non, absolument pas. Lorient Agglomération a une capacité de désendettement suffisamment bonne pour maintenir un niveau d'investissement de 40 millions en moyenne par an sur le mandat. Même avec ce niveau de dépenses d'équipement, l'encours de notre dette est tout à fait supportable pour Lorient Agglomération et pour les contribuables.

Notre établissement s'est d'ailleurs doté d'un programme pluriannuel d'investissement qui permet d'avoir une vision prospective sur les projets de notre territoire. En moyenne annuelle, cela représente environ 41 M€ de dépenses d'équipements.

BUDGET

LORIENT AGGLOMÉRATION S'ENGAGE SUR L'ÉVOLUTION DE SES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la contractualisation avec l'État, l'Agglomération devra limiter l'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement à 1,3% par an.



Les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement n'auront pas d'impact sur la capacité d'investissement de Lorient Agglomération.

LE PRINCIPE

Dans le cadre de l'effort demandé aux collectivités et à leur groupement pour la réduction du déficit public, l'État a posé dans la loi de programmation des finances publiques le principe d'une contractualisation financière avec les plus importantes d'entre elles. Cette contractualisation financière concerne les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros, soit 322 en France. En contrepartie de cet effort, l'État s'est engagé à la stabilité de ses concours financiers. Le principe prévoit aussi un mécanisme de sanction. Pour chaque euro dépensé en plus par rapport à l'objectif de maîtrise des dépenses, l'État décidera d'une reprise financière d'un montant équivalent.

LES DÉPENSES CONCERNÉES

Seul le budget général est impacté. Les dépenses concernées sont celles de la classe 6, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement courantes - salaires,

subventions, achats de matières premières et de marchandises, frais financiers..., soit environ 80% des dépenses réelles de l'Agglomération. Elles ne comprennent pas les reversements de fiscalité aux communes. Si l'évolution des dépenses sera appréciée d'une année sur l'autre sur la base du compte administratif, les collectivités devront s'engager dès le vote du débat d'orientations budgétaires sur les moyens prévus pour limiter leurs évolutions de dépenses.

LES POINTS DU CONTRAT

- Compte tenu de sa bonne gestion financière, Lorient Agglo a obtenu un taux d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement de 1,3% au lieu de 1,2% (voir interview de Dominique Yvon). Dans le compte administratif (CA) 2018, les dépenses réelles de fonctionnement seront plafonnées à 82,292 millions d'euros (81,236 dans le CA 2017 à périmètre équivalent). C'est ce dernier chiffre qui sert de référence, soit environ 1 million d'euros supplémentaires par an.

- Le contrat ne prévoit pas de contrainte en matière d'emprunt car la capacité de désendettement de Lorient Agglo est inférieure au plafond des six ans, correspondant au nombre d'années théoriques nécessaires si l'intégralité de l'épargne brute était consacrée au remboursement de la dette (intérêt et capital).
- Des objectifs de besoin de financement : Lorient Agglomération s'est engagée sur une évolution de l'encours de sa dette afin de la maîtriser, voire de la diminuer. Le besoin de financement contractualisé, c'est-à-dire d'emprunt, tient compte de la maîtrise de nos dépenses réelles de fonctionnement.

LES POINTS DE VIGILANCE

- Les dépenses réelles de fonctionnement, même si elles sont compensées par des recettes équivalentes, sont incluses dans le périmètre de contractualisation.
- Des discussions vont se poursuivre sur le périmètre de la contractualisation, notamment la prise en compte des compétences transférées, comme la GEMAPI et la gestion des eaux pluviales et sur la mutualisation de services qui entraînent des économies d'échelle.

LE CA 2017 EN CHIFFRES (BUDGET PRINCIPAL)

Dépenses de fonctionnement :
118 millions

Dépenses d'investissement :
57,4 millions
Dont dépenses d'équipement :
35,43 millions

Besoin de financement
avec restes à réaliser : 15,6 millions

TRANSPORTS : LE PRINCIPE DE LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU VALIDÉ

La mise en œuvre sera effective en janvier 2019 après une nouvelle concertation avec les communes.



Afin de tenir compte de l'extension du périmètre de desserte vers Plouay et sa région et de la création de l'itinéraire Triskell et du pôle d'échanges multimodal de la gare, Lorient Agglomération a lancé une démarche sur la restructuration de son réseau de transports. Celle-ci s'inscrit aussi dans une perspective de maîtrise du coût du service, notamment via une maîtrise de nombre de kilomètres roulés. Plusieurs résultats d'études, régulièrement présentées en bureau communautaire, en Conseil des maires et en commission, ont été croisés afin d'aboutir à une véritable stratégie de desserte.

Le réseau proposé s'appuie sur le principe de hiérarchisation qui consiste à organiser le réseau selon les fonctions

attribuées à chaque ligne, que ce soit les lignes de cœur d'agglomération, qu'il faudra doter d'une haute fréquence, des lignes expresses pour la desserte de pôles situés au-delà de 15 km ou encore les lignes de rabattement qui prolongent l'offre Triskell et expresses à destination des communes des deuxième et troisième couronnes.

Si le conseil a validé la consistance générale du réseau, les discussions entre RATP-Développement, le délégataire, et les communes vont se poursuivre pour aboutir à un projet d'exploitation pour une mise en œuvre le 7 janvier 2019. Une large concertation sera également engagée avec les habitants d'ici cette date et, le cas échéant, les lignes définies dans le projet d'ensemble pourront être adaptées.

DÉLIBÉRATIONS

LE CONSEIL A ÉGALEMENT VOTÉ

La création d'un fonds d'intervention communautaire de 5 millions d'euros sur la période 2018-2023 afin de financer des équipements structurants réalisés par les communes dont le montant dépasse les 100 000 euros HT.

Le principe de la co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Plœmeur pour les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la station Triskell sur la plaine Oxygène.

La création d'une société publique locale pour l'exploitation et la gestion d'équipements de production d'énergies renouvelables chaleur et/ou électricité dont Lorient Agglomération sera actionnaire à hauteur de 17%.

La candidature de Lorient Agglomération à l'appel à projets « Territoire économe en ressources » qui comprend la mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Le soutien pour l'organisation des festivités liées aux 400 ans de Port-Louis à hauteur de 7 000 euros.

Le soutien à la location d'un broyeur à végétaux pour les particuliers et les associations de gestion des jardins familiaux et jardins partagés à hauteur de 50% et plafonné à 90 euros.

NOUVEAU SERVICE

LES INFOS DE L'AGGLO PAR SMS

Les élus de Lorient Agglomération peuvent désormais recevoir par SMS des informations internes concernant les événements organisés à la Maison de l'Agglomération, les rendez-vous des instances communautaires, les offres d'emplois ou encore les reportages sur les services de l'agglomération diffusés sur Tébésud et le site www.lorient-agglo.bzh... Pour cela, il suffit de remplir le formulaire en ligne accessible depuis le portail élus en indiquant notamment le type d'informations que vous souhaitez recevoir et votre numéro de téléphone.